

Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,



Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier un point essentiel de la vie de nos écoles : la carte scolaire.

Point qui, vous en conviendrez Mme l'Inspectrice d'Académie, s'anticipe, se réfléchit, se travaille en amont et en concertation avec tous les partenaires qui gravitent autour de notre école de la République.

Ce dont notre administration ne semble pas vouloir tenir compte. En effet, nous aimerions tout d'abord comprendre comment il est possible que la DSDEN 87 nous adresse, le 22 janvier dernier, les documents de travail de ce CTSD annonçant « fièrement » une dotation positive de 8 postes, sans que le CTA de repli n'ait eu lieu ... CTA au cours duquel Mme la Rectrice fera une proposition de répartition réduite de moitié pour la Haute-Vienne ! Quelle importance l'administration attache-t-elle au dialogue social dans ce cas-là d'une part? Quelle image renvoie-t-elle à la profession d'autre part ? Parce que oui, Madame l'Inspectrice d'Académie, les enseignants de votre département sont attentifs à la carte scolaire. Et quand, dans la presse, ils entendent Madame la Rectrice annoncer une dotation de 8 postes pour leur département, ils peuvent espérer sauver le poste de leur école qui est menacé. Et ils sont irrémédiablement déçus lorsqu'on leur annonce qu'on aura au final deux fois moins de postes.

Vous avez tenu le GT carte scolaire avant le repli du CTA, nous l'avons fait remarquer au début des travaux la semaine dernière. Vous avez annoncé un certain nombre de postes versés à la brigade, à la réserve de rentrée, au financement des décharges de directions supplémentaires ... Au final, quels postes allez-vous sacrifier ?

La concertation dont nous faisons état au début de notre intervention n'est pas seulement valable avec les Organisations Syndicales ...

Nous avons appris il y a quelques jours à peine, que la Mairie de Limoges avait pour projet immédiat de transférer deux classes d'une école vers une autre. Comment une telle action peut-elle être menée sans concertation préalable avec l'équipe enseignante et des familles, concernées au premier plan ? Car vous conviendrez que cette réorganisation bouleversera totalement les projets pédagogiques des écoles concernées.

Et encore une fois, quel dialogue social est mis en place lorsque les Organisations Syndicales sont destinataires des documents de travail du CTSD « finalisés » moins de 24 heures avant l'instance ?

Alors certes, nous saluons le fait que, peu à peu, la Haute-Vienne « rattrape » quelque peu son retard en terme de taux d'encadrement ... Mais concrètement, les mesures de carte sur le terrain, se traduisent par des propositions de fermetures sur des écoles où il sera alors impossible de tenir les injonctions ministérielles comme la limitation des GS, CP et CE1 à 24 ! Elles se révèlent donc incohérentes par rapport aux demandes de notre Ministre ...

Enfin, nous terminerons notre propos par la direction d'école. Comme nous vous l'avons mentionné lors de nos audiences, la circulaire du 25 août dernier devait se traduire, entre autres, par la mise en place d'une mission référent directeurs d'école. Bien que nous ayons fréquemment évoqué cette question avec vous, nous ne pouvons que constater que vous n'avez pas envisagé de consacrer ne serait-ce qu'un demi ETP à cette fonction ... ce que nous déplorons fortement.

Mais nous allons maintenant rentrer dans le vif du sujet et vous exposer les arguments qui font que nombre de fermetures que vous proposez peuvent être contestables.

Restons engagé.e.s pour l'Ecole Publique !